

Table des matières

Recueil central de données.....	2
1 . Introduction	2
2 . Cadre et historique	3
3 . Un recueil de données pour quoi faire ?.....	5
4 . Quelles données recueillir ?	6
5 . Un cadre éthique.....	7
6 . Procédure de traitement des données	8
1. Définitions	8
1.1 Les fichiers.....	8
1.2 Code de conduite	8
2. Méthode.....	8
1. Récolte et agrégation des données	8
2. Analyse/interprétation des données	8
3. Sécurité	9
3.1 Codage des données.....	9
3.2 Durée de conservation des données	9
3.3 Responsabilité	10
3.4 Transmission des données à des tiers.....	10
3.5 Stockage physique des données	10
3.6 Au niveau légal	10
7 . Engagements de la Strada : garanties de confidentialité.....	11
8 . Autres engagements de la part de la Strada	12

Recueil central de données

. Introduction

Comprendre le sans-abrisme ne peut pas se limiter à la collection pure et simple de données. Il s'agit d'une problématique complexe qui ne sera pas résolue comme par coup de baguette magique par la collection de données en elle-même.

A l'inverse, l'absence de données a par le passé fait circuler des estimations les plus diverses tant bien à la hausse que vers le bas. Cette appréciation - voire dépréciation - n'est pas toujours dans l'intérêt du secteur. Il en résulte une incapacité à rédiger une stratégie sur laquelle l'ensemble des acteurs se seraient mis d'accord.

La collecte de données claires au niveau de la Région permettrait de disposer d'une base de discussion objective. En ce moment les données disponibles sont disparates, non comparables et difficiles à agréger à cause de leur manque de base commune. La principale source de données se trouve en général dans les rapports d'activités des différentes associations. Ces données sont rédigées en fonction des spécificités de chaque association et doivent être retraitées afin de pouvoir être agrégées. Les recherches qui ont été faites les dernières années n'ont pu se baser que sur ces données qui étaient souvent incomplètes car l'entièreté du secteur n'avait pas été prise en compte.

Sachant que les changements sont des processus lents, consommateurs de temps en terme de discussion et non-dépourvus de possibles difficultés techniques ou de réajustements budgétaires, il est impératif de disposer au plus vite d'une agrégation des données au niveau de la Région afin de pouvoir démarrer cette réflexion et de générer des recommandations concrètes qui sont basées sur des données chiffrées.

Ce document reprend : un bref historique de la mission ; les objectifs du recueil central de données ; la procédure de traitement de données proposée ; les engagements de la part de la Strada.

. Cadre et historique

- *Cadre*

Lorsque, début 2008, la Strada est devenue opérationnelle, deux priorités ont été données à l'équipe : la réorganisation de la concertation de l'aide aux sans abri et le recueil central de données. Ces missions sont reprises, parmi d'autres, plus larges, dans la note de politique générale en matière d'aide aux sans abri (2007) et dans l'accord de gouvernement de la Cocom (2009).

Pour la première mission, une note a été rédigée et approuvée par le CA, dans un premier temps et par le comité de concertation, dans un deuxième temps. Cette note a servi de matériel de base pour écrire l'Arrêté Ministériel, instituant la nouvelle concertation.

En ce qui concerne le recueil de données, ce travail de réflexion de fond ne s'était pas encore traduit en une note. Ceci est dû entre autres au fait que, hormis la plupart des services bicommunautaires, la totalité des centres participaient déjà d'une manière ou d'une autre à un recueil de données effectué par leur fédération ou partageaient leurs données avec leur maison mère.

Pour éviter tout malentendu au sujet d'une matière aussi sensible, il a été jugé opportun de rédiger également un cadre théorique pour cette mission de recueil de données.

- *La situation avant la Strada*

Les systèmes de recueil centralisé de données existant déjà en Région bruxelloise dans le secteur de l'aide aux sans-abri avant la naissance de la Strada, sont les suivants :

- Tellus/webreg pour les 2 CAW's bruxellois. Ce système est commun à l'ensemble des CAW's en Flandre. Les données sont compilées par le SAW à Anvers
- AMAstat pour les maisons d'accueil Cocof membres d'AMA
- Le système du Samusocial, basé sur celui de son homonyme français
- Pour les services de travail de rue néerlandophones (Mozaïek et JES) il existe également un système de recueil de données à partir de leur fédération, VLASTROV.

A ceux-ci il faut ajouter un dernier système qui est actuellement (2010-'11) en création. Il concerne uniquement les victimes de la traite d'êtres humains et les 3 centres reconnus en la matière, dont un à Bruxelles (Pag-Asa).

la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

- *Avancements concrets*

Le travail sur le recueil et l'analyse de données a débuté mi-2008. Pendant la première année, une identification des variables communes aux différents systèmes déjà existant au niveau de l'hébergement a été réalisée en collaboration avec les différentes fédérations actives sur le territoire de la Région.

Mi-2009 la Strada a entamé la création d'un système d'enregistrement central pour les associations bicommunautaires qui ne disposaient pas encore d'une structuration au niveau de l'enregistrement. Ce système a été mis en route en 2010 et les données de 2009 y ont été injectées.

A l'heure actuelle (3^{ème} trimestre 2010), des données ont été récoltées au niveau des maisons d'accueil bicommunautaires (grâce au système d'enregistrement de la Strada) et néerlandophones (un test a été effectué avec des données extraites du système Tellus et injectées dans le système d'enregistrement de la Strada), ce qui permet – après dédoublement - de dresser une image (incomplète) du secteur au niveau de l'année 2009.

Pour certaines maisons d'accueil bi-communautaires, des modules complémentaires ont été développés à leur demande, afin que le travail d'encodage fourni puisse au mieux leur apporter les éléments de réponse qu'ils cherchent (ex : *numérotation de dossier interne ; un code éducation pour une association spécifique ; un code hotel pour une autre ;...*)

Par ailleurs, en attendant la mise en place d'un recueil central de données, la Strada a organisé, la nuit du 19 novembre 2008, en collaboration avec la quasi-totalité du secteur, un premier dénombrement des personnes sans abri (accueillies dans des structures d'hébergement ou se trouvant à la rue) à Bruxelles. L'objectif de cet exercice était bien plus modeste mais il a permis d'établir, pour la première fois sur base d'un travail collectif du secteur et d'autres partenaires, un ordre de grandeur du nombre de personnes sans-abri à Bruxelles. Cet exercice a été réitéré fin 2010.

. Un recueil de données pour quoi faire ?

Rappelons que les services n'ont pas attendu la Strada pour recueillir des chiffres au sein de leurs institutions, de leur maison mère ou de leurs fédérations. On peut donc supposer qu'ils y trouvent un sens. Pour les centres d'hébergement, il s'agit souvent d'avoir une meilleure vue d'ensemble des situations des personnes qu'ils hébergent.

Les directions utilisent alors ces chiffres pour illustrer leurs rapports d'activité qui sont souvent leur outil principal lors de contacts avec les pouvoirs publics ou tout autre intervenant extérieur. Certains chiffres permettent aussi de mieux se rendre compte de certaines réalités vécues par les usagers et/ou de relativiser les perceptions présentes au sein de certaines équipes suite à des situations particulièrement éprouvantes.

Les objectifs d'un recueil central de données sont les suivants :

- **Objectif général :**

améliorer l'aide aux personnes sans abri en Région bruxelloise.

- **Objectifs spécifiques :**

disposer de données qui, combinées avec d'autres informations, permettent :

- a. d'objectiver pour l'ensemble de la Région le profil des personnes fréquentant les services d'aide aux sans abri
- b. de disposer, après analyse en commun avec les associations et fédérations, d'une vue d'ensemble des situations des personnes aidées à l'entrée, pendant et à la sortie des services
- c. de cibler, si nécessaire, des aspects particuliers sur lesquels il serait opportun d'effectuer des recherches (quantitatives) plus poussées (ex. violences conjugales et familiales)
- d. aux associations et fédérations d'effectuer un travail de lobby auprès des différents pouvoirs publics (ex. SAW et les sans-papiers)
- e. aux pouvoirs publics d'évaluer des besoins et des priorités

. Quelles données recueillir ?

Sur base des contacts que nous avons eu avec de nombreux acteurs de terrain, nous sommes partis du postulat suivant : les services ne sont a priori pas demandeurs pour changer de système de recueil de données et ils accepteraient difficilement qu'on leur en impose un supplémentaire.

- *Le respect des systèmes de recueil déjà existants*

Il a donc été opté pour le respect de ce qui était déjà en place et la recherche des éléments communs dans les différents systèmes. La Strada a établi la liste des variables communes ou qui pourraient facilement le devenir. Sur base de cette liste, nous avons entamé une discussion avec la fédération des services bi-communautaires pour vérifier avec la fédération et ses membres quelles informations leurs semblaient intéressantes à recueillir et ils étaient disposés à encoder.

- *Un nombre limité de données*

Souvent, les systèmes de recueil de données ont tendance à vouloir en faire de trop, tentant de satisfaire avec un même outil, aussi bien les besoins des équipes, des directions, des fédérations, des pouvoirs publics ... Ainsi, Webreg, bien qu'étant un instrument formidable, est devenu tellement lourd à travers les années, que certains travailleurs peinent à rester motivés pour effectuer l'encodage.

C'est pourquoi nous avons d'emblée opté pour un modèle différent où l'accent serait mis sur un nombre restreint de variables fiables, communes à tous les services et a priori intéressantes pour tous les acteurs. Pour tenter de répondre aux nombreuses questions restées ainsi en suspens, nous préférons développer en fonction de ces demandes, soit des modules d'enregistrement spécifiques à certains services ; soit combiner ce recueil de données avec des questionnaires ou des enquêtes plus ciblées, éventuellement limitées dans le temps.

En annexe, se trouve une liste des variables recueillies par les services bi-communautaires (communs ou comparables à ceux récoltés par le SAW) ainsi que le document « *Enregistrement maisons d'accueil* », écrit par la Strada il y a deux ans, qui a servi de base au travail effectué en collaboration avec la fédération Bico.

. Un cadre éthique

Martin Wagener¹ écrit dans son mémoire, à ce sujet : « *La science et, avec elle, la mise en application des politiques publiques basée sur des évidences, voudrait bénéficier de concepts pour permettre de comprendre, et aussi d'intervenir justement. Dans cette optique, les instruments statistiques sont primordiaux pour comprendre le phénomène des sans-abri de manière plus générale. Ceci implique d'avoir des données sur les individus. Ce principe est en premier lieu en désaccord avec le principe de protection de la vie privée. Cependant les deux idées ne doivent pas nécessairement s'exclure mutuellement.*

Nous avons vu que par exemple dans les comptages du Trimbos Instituut à Leiden, des identifiants anonymes ont permis de rencontrer les exigences d'une recherche qualitative tout en gardant le respect de la vie privée de la personne. Maryse Marpsat² nomme d'autres méthodes : un identifiant unique (un code personnel) donné par un institut extérieur, le n° de sécurité sociale (pas identifiable à première vue), LINK³ et REGAS⁴ utilisent une configuration algorithmique et les données agrégées. Toutes ces méthodes, à part des données agrégées, permettent d'utiliser des méthodes quantitatives pour mieux comprendre les tendances. »

Le travail de recueil central de données de la Strada s'inscrit exactement dans cette optique où un meilleur aperçu de la situation des usagers sur le terrain, in casu par le biais de données quantitatives, n'est en rien contradictoire au respect de la vie privée mais est, au contraire, conditionnée par celle-ci.

¹ WAGENER Martin, *La réorganisation du secteur d'aide aux sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale*, Mémoire présenté dans le cadre du Master 120 en sociologie, 2009

² MARPSAT Maryse, *Explorer des frontières, Recherches sur des catégories en marge* - Mémoire présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie, INED, Document de travail 145, 2007. p. 47, p. 204.

³ BROUSSE Cécile, *The production of data on homelessness and housing deprivation in the European Union : survey and proposals -Report*, EUROSTAT, 2004.

⁴ EDGAR Bill, HARRISSON Matt, WATSON, Peter, BUSCH-GEERTSMA, Volker, *Measurement of Homelessness at EU Level*, JCHSR (Joint Centre for Scottish Housing Research), GISS e.v., RIS, Dundee/Brussels 2007., p. 118.

. Procédure de traitement des données

Les réticences à participer à un recueil central de données qui nous ont été communiquées, se situent à trois niveaux : le respect du secret professionnel ; la charge de travail ; le contrôle par les pouvoirs subsidiaires. Nous sommes conscients de ces craintes et voulons y répondre au mieux à travers la méthode (point 6) et les engagements (points 7 et 8) que nous proposons.

1. Définitions

1.1 Les fichiers

Nous distinguons deux fichiers :

1. Le fichier de source
Il s'agit des données avant leur anonymisation.
2. Le fichier codé

La collecte de tous les fichiers de source. Les données d'identification des personnes y figurant (nom, prénom, jour et mois de naissance) ont été enlevées et remplacées par un identifiant anonyme (terme technique : hash) qui ne permet plus de retourner aux données d'identification initiales (voir aussi 3.1).

1.2 Code de conduite

Un document spécifique (Code de conduite) a été rédigé afin d'éviter que les données soient divulguées en dehors des personnes responsables de la Strada et des éventuels chercheurs d'institutions de recherche scientifiques, pour lesquels les fédérations ont donné leur aval.

2. Méthode

1. Récolte et agrégation des données

Les données sont récoltées auprès des institutions participantes (fichiers de source ou fichiers codés). Les données non anonymisées sont anonymisées (les données d'identification – nom, prénom, jour et mois de naissance – sont supprimées à ce stade) et injectées dans le fichier codé.

Les paramètres sont « traduits » afin de correspondre aux différents systèmes existants⁵

2. Analyse/interprétation des données

Après réception, anonymisation et agrégation de ceux-ci, ces données seront analysées

⁵ Un système peut p.e. enregistrer le paramètre homme/femme comme 1/2 ou encore comme H/F, M/F, A/B, etc. Ces paramètres doivent être synchronisés afin de permettre une agrégation correcte.

la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

selon leurs différents paramètres.

Une simple analyse de base (préparation) se fera initialement à la Strada en interne.

Une analyse approfondie et l'interprétation des données se fera ensuite en incluant les institutions participantes⁶ et en respectant la diversité du secteur. Il existe en effet des différences sur par exemple la durée du séjour. Celle-ci peut varier en fonction des besoins des usagers, de la philosophie de l'institution, de l'approche utilisée, des infrastructures dont dispose l'institution, etc. Ces différences entre institutions font qu'un simple total des paramètres n'est pas suffisant. Dès lors, une interprétation en impliquant dès le début et tout au long du processus le secteur est une condition primordiale pour mener à bien ce travail.

3. Sécurité

3.1 Codage des données

Principe de "non-identification individuelle" :

Le principal souci dans le débat sur la confidentialité étant de pouvoir dé-doublonner les données, nous n'utilisons les données d'identification au sens strict (à savoir nom-prénom-date de naissance) que pour générer un identifiant anonyme⁷. L'âge est aussi calculé à ce stade.

Après la création de l'identifiant anonyme et de l'âge de la personne, nous n'avons plus besoin de ces données d'identification au sens strict (qui ne sont d'aucun intérêt pour le centre d'appui en terme d'analyse) et celles-ci sont définitivement effacées.

Le résultat est une table de données anonymes dont **un retour vers l'identité de la personne est impossible**, garantissant ainsi une confidentialité au niveau des usagères et répondant aux demandes éthiques émanant du secteur.

3.2 Durée de conservation des données

- Fichier de source : pour autant que celui-ci soit transmis, ces données ne sont conservées que le temps nécessaire de procéder à leur anonymisation (opération qui se fait dès la réception des données). Après cette transformation, les données d'identification (nom, prénom, jour et mois de naissance) des fichiers de source sont immédiatement et définitivement supprimées.
- Le fichier codé (repreant les données codées de toutes les institutions participantes ensemble) est quant à lui conservé pendant une période maximale de 5 ans (pour rappel : il s'agit de données strictement anonymes). Cette période peut cependant être raccourcie à un an et demi si après l'analyse des données celles-ci ne sont plus nécessaires pour d'éventuelles analyses ultérieures. Il sera ensuite définitivement supprimé.

⁶ Vu le nombre important d'institutions participantes, ce travail se réalisera à travers les différentes fédérations.

⁷ L'identifiant anonyme est créé en faisant appel à un codage mathématique qui convertit les données personnelles en une ligne de 256 caractères (terme technique SHA256). Ensuite on prend un morceau de ces 256 caractères (donc pas l'entièreté, afin de garantir qu'un retour, par inversion des formules appliquées, soit impossible).

3.3 Responsabilité

Uniquement le/la responsable du système de recueil peut travailler avec les fichiers. En l'occurrence, il s'agit de Michel Vande veegaete. Il est pour cela mandaté par la direction dont la responsabilité est engagée. Pour qu'un chercheur ait accès à des données, il faut l'accord préalable des fédérations.

Une convention de confidentialité est signée entre la Strada et chacun des partenaires participant au recueil de données.

3.4 Transmission des données à des tiers

- Fichier de source (les données avant leur anonymisation) : ces données ne seront jamais transmises à des tiers. Le fichier avant anonymisation n'existe dans le temps qu'un très court moment. En effet, dès la réception de celui-ci, les données sont directement anonymisées et les données d'identification enlevées.
- Fichier codé (les données anonymes) : ces données pourraient être transmises à une institution de recherche scientifique (ex. une université), mais uniquement sous la condition préalable que le code de conduite soit respecté (et signé). Pour rappel : ces données ayant été anonymisées au préalable, le fichier ne contiendra que des codes.

3.5 Stockage physique des données

Lors de la réception des données, le fichier contenant les données personnelles n'existera que très brièvement dans le temps. Dès leur réception, les données sont directement anonymisées et supprimées.

Les données sont stockées sur un ordinateur qui est sécurisé par un mot de passe qui n'est connu que par le/la responsable de la Strada ou - dans le cas du transfert des données anonymes à une institution de recherche scientifique – par le/la chercheur principal désigné qui aura au préalable signé le code de conduite.

3.6 Au niveau légal

Nous respectons les dispositions de la loi belge relative à la protection des données à caractère personnel du 8 décembre 1992 et ses modifications ultérieures. Le fichier codé dont nous disposons actuellement, a été déclarée auprès de la Commission de la protection de la vie privée offrant ainsi des garanties supplémentaires au secteur du caractère confidentiel des données (n° d'enregistrement CBPL-CPVP-10029930).

. Engagements de la Strada : garanties de confidentialité

Dans un souci de transparence totale par rapport à nos partenaires, nous reprenons ici une brève liste des garanties qu'offre le centre d'appui dans le cadre du recueil central de données :

- Le recueil de données se fait sur base des données d'enregistrement et non sur base du contenu du dossier social des travailleurs (auquel le centre d'appui n'a pas accès).
- Si collectés, les noms des usagers ne seront **jamais communiqués** et seront uniquement utilisés à des fins de suppression de doublons, après quoi ils **seront détruits** pour obtenir des statistiques anonymes.
- La **méthode de codage** utilisée rend un retour vers l'identité de la personne impossible. Cette garantie de non-retour aux données initiales est **plus forte que celle appliquée dans le secteur bancaire** où les clefs de codage doivent être déposées.
- Le fichier codé dont nous disposerons après la phase de collecte sera déclaré auprès de la **Commission de la protection de la vie privée** offrant ainsi des garanties supplémentaires au secteur du caractère confidentiel des données.
- Une **convention de confidentialité** est signée entre la Strada et chacun des partenaires participant au recueil de données.
- Les données sont recueillies et analysées mais ne seront jamais communiquées (ni à des associations, ni à des instituts de recherche, ni à des pouvoirs subsidants) sans **accord préalable de la part des associations concernées**.
- Dans le cas du transfert des données anonymes à une institution de recherche scientifique, le chercheur principal désigné signera au préalable un **code de conduite**.

. Autres engagements de la part de la Strada

- les utilisateurs du système ne doivent **pas avoir de connaissance approfondie des systèmes informatiques**. Les menus sont configurés pour en faciliter l'utilisation. Chaque utilisateur peut de manière simplifiée voir ses propres données.
- en fonction de leurs demandes et dans la mesure du possible, la Strada s'engage à rechercher avec les fédérations et chaque association individuelle participant au système de recueil de données, à **développer des outils complémentaires** leur permettant de répondre aux mieux aux questions et aux besoins qu'elles rencontrent en interne.
- les fédérations et associations seront **associées à l'analyse** des résultats (e.a. par le biais de réunions de travail).
- la Strada s'engage à effectuer une fois par an un **retour de l'analyse** vers les fédérations (et leurs membres).